



REGLEMENT COURSE

Terra di i Dii®

Terre des Dieux®

Mercredi 20 Juillet 2022

18h

ACCEPTATION

Le règlement est valable pour les coureurs et pacers. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course ainsi que sur place le jour de la compétition. Il pourra également être soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

Le fait de participer à la course implique l'acceptation de revêtir le T-shirt remis à l'inscription au km 134 (Matalza) pour terminer le parcours.

PRÉSENTATION DE LA COURSE

Terre des Dieux® - Terra di i Dii® est un événement construit en partenariat avec Le Parc Naturel Régional de la Corse, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, la Compagnie des guides de Haute Montagne et les associations présentes sur le territoire qui offre aux traileurs du monde entier la possibilité de courir sur les anciens sentiers de communication de la montagne Corse.

Cette manifestation sportive a pour objectifs de :

- Mettre en avant la montagne Corse
- Montrer la diversité fascinante de nos reliefs
- Partager notre histoire, notre patrimoine naturel, notre culture
- Faire de cet évènement la vitrine de notre île à l'internationale.

DESCRIPTIF

Terre des Dieux® est le nom donné à cette course d'environ 165 Km avec un D+ d'environ 11 000 M, proposée sur l'arête dorsale du centre Corse et sur une partie du tracé du GR20®.

Cette course est rendue difficile par son profil mais surtout par la haute technicité de ses sentiers. Vous évoluez en zone montagneuse.

Milieu hostile et sauvage, 26 sommets sont à franchir, culminants entre 1300 m et 2607 m d'altitude (pointe des éboulis)

La diversité des terrains (sous-bois, forêt, montagne, maquis, haute montagne) fait de Terre des Dieux® - Terra di i Dii® une épreuve unique et authentique pour les coureurs en quête d'une grande aventure sportive et humaine afin de devenir « Finisher ».

L'épreuve d'une distance d'environ 165 kilomètres et un D+ d'environ 11 000 mètres débute de Calenzana pour arriver à Zonza, en semi-autonomie et en 72 heures maximum.

Elle est limitée à 500 participants.

Le parcours sera balisé par le mythique marquage rouge et blanc du GR complété ponctuellement d'un système de fléchage par jalonnettes réfléchissantes sur des zones jugées nécessaires. Néanmoins un balisage n'étant pas infallible le téléchargement de

la trace GPS, disponible sur le site de l'association Mantinum, est fortement recommandé.

TARIFS

COURSE 280 €

PACER 50 €

REPAS ARRIVEE offert

REPAS ACCOMPAGNANT 10 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Date d'inscriptions : 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 28 février 2022.

Pour participer, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, chaleur, froid pluie)
 - Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, née en 2001 ou avant, licenciée ou non et ayant terminé entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021 une course en montagne réunissant les 3 critères suivants :

- 100 kilomètres de distance

- 5000 mètres de dénivelé positif
- un passage minimum au-dessus de 1500 mètres d'altitude

SEMI-AUTOSUFFISANCE

La semi-autosuffisance implique que les coureurs ne doivent pas compter uniquement sur les ravitaillements !

Les sections les plus longues durent parfois plus de 5 heures pour les plus lents.

Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et d'une réserve en boisson suffisantes pour rallier 2 points de ravitaillements.

La montagne corse possède des sources, fontaines et ruisseaux potables. Néanmoins il est conseillé de prévoir des pastilles de purification.

Les ravitaillements non desservis par la route sont acheminés à dos de mules ou en hélicoptères, ils sont donc moins garnis.

NAVETTES

UNIQUEMENT AUX BASES DE VIE, EN CAS D'ABANDON OU NON RESPECT DES BARRIERES HORAIRES DES NAVETTES DE RAPATRIEMENT POUR LES COUREURS SERONT MISES A DISPOSITION GRATUITEMENT :

- De CP1 Asco à Ponte Leccia (gare de chemins de fer avec ticket gratuit)
- De CP2 Verghju à Ponte Leccia (gare de chemins de fer avec ticket gratuit)
- De CP4 Verde à Viseo
- De CP5 Matalza à Viseo

NAVETTE RETOUR DU SITE D'ARRIVEE VERS LE SITE DE REMISE DES PRIX gratuite :

- De Viseo (site d'arrivée) à Bastia (site de remise des prix).

Les horaires et lieux de départ des navettes seront précisés sur le site internet de l'Association Mantinum.

HÉBERGEMENTS

Sur le site internet de l'association Mantinum, les coureurs peuvent accéder aux liens et contacts des Offices de Tourisme de Bastia, Ile Rousse, Calvi et de Zonza - Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Ils pourront renseigner et /ou aiguiller les participants vers des hébergements des régions.

ZONES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Des zones de protection environnementale sont présentes sur le parcours, elles sont précisées sur le site de l'association Mantinum. Dans ces zones il est formellement interdit d'utiliser les bâtons et de s'écarter du sentier balisé.

Ces zones ne sont pas propices à l'accueil du public.

Des consignes particulières pour la traversée de ces zones vous seront fournies dans le road-book et lors du briefing de départ.

Des sanctions sévères (**disqualification**) sont prévues en cas de non-respect de ces consignes.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

500 participants au total décomposés de la manière suivante :

- 400 places disponibles jusqu'au 28 février 2022 pour les coureurs remplissant les conditions nécessaires (cf. chapitre "conditions d'inscription")
- 50 places disponibles jusqu'au 28 février 2022 pour les coureurs remplissant les conditions nécessaires (cf. chapitre "conditions d'inscription") et résidant en Corse (un justificatif de domicile sera demandé). Les dossards non attribués durant cette période seront à nouveau proposés à l'inscription.
- 50 « wild cards » sont à la discrétion de l'organisation.

ANNULATION

Causes d'annulation possibles :

- Décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré
- Pour tout autre raison, merci de nous adresser un courrier par voie postale et/ou courriel

Contacts :

Associu Mantinum

contact@mantinum.corsica

Chez Marylou VALERY

Baticoop, Bassanese

20600 Bastia

ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire
- Téléphone mobile avec le numéro du PC Course enregistré et la batterie pleine
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés), aucun gobelet ne sera fourni sur le parcours
- Un ou plusieurs contenants d'une capacité totale de 1,5 litres
- 2 lampes en état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chacune, dont une avec une intensité de 300 lumens minimum.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire minimum : 2 gels + 2 barres énergétiques ou 4 barres
- Veste imperméable et respirante (type Gore tex) avec capuche
- Pantalon ou collant de course long ou combinaison d'un collant et de chaussettes hautes. Les bas de femmes sont interdits
- Gants chauds, casquette ou buff, bonnet
- Seconde couche chaude manches longues, poids minimum 180 g en taille M
- Poubelle à déchets
- Balise gps fournie par l'organisation au moment du retrait des dossards

Matériels ou autres fortement recommandés :

- Bâtons (interdits dans les zones précisées)
- Argent liquide et carte de paiement
- Crème anti-frottements
- Lunettes de soleil
- Crème solaire

- Vêtements et chaussures de rechange (dans les sacs suiveurs)

L'organisation se donne le droit d'activer le :

- kit canicule: Lunettes de soleil, Casquette saharienne, crème solaire, Réserve d'eau minimum 2 l
- kit froid: gants imperméables, surpantalon imperméable, doudoune.

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course. Des contrôles inopinés par les brigades vertes ou les membres de l'organisation pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la course. Des contrôles seront réalisés dans le sas de départ.

COUREURS "ELITE" :

Disposer d'un statut d'élite international ouvre des droits et des devoirs aux athlètes concernés.

Un SAS de départ leur sera dédié leur permettant une entrée tardive sur la ligne de départ (au plus tard 15 minutes avant le départ).

Ces athlètes s'engagent à être présents aux conférences de presse et cérémonie de récompense auxquelles ils sont invités.

DOSSARD

Date retrait de dossards : le mardi 19 Juillet 2021

Horaires : de 09h à 18h

Lieu de retrait : Place du monument aux morts, 20214 Calenzana

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Il est équipé d'une puce permettant d'être scanné en différents points de la course.

Le dossard doit être visible en totalité et en permanence.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard sert de laissez-passer pour :

- Les zones de ravitaillements et bases de vie
- La zone de restauration de fin de course
- Les zones de sacs d'allègement
- L'accès au repas de la remise des prix

PACER

Le pacer est un "accompagnateur" qui pourra participer à l'événement muni d'un dossard, s'étant acquitté d'une inscription et justifiant d'un certificat médical (disponible sur le site de l'association Mantinum).

Le pacer débute l'accompagnement de son coureur au col de verde (110^{ème} km) et le quitte sur n'importe quel site de ravitaillement officiel en se signalant à l'organisation.

NB : LE TRANSPORT DES PACER A DESTINATION DU COL DE VERDE N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR L'ORGANISATION.

Son dossard lui permet de bénéficier :

- Des ravitaillements
- De la restauration de fin de course
- Du repas de la remise des prix

Le pacer n'est pas classé et ne peut prétendre aux dotations coureurs.

Sa mission est d'accompagner le coureur, le rassurer, l'encourager et ainsi l'aider à rallier les sites de ravitaillement et/ou l'arrivée, sans toutefois lui porter ses affaires obligatoires, ni le tracter ou le pousser.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALES

Le réseau GSM ne fonctionne pas partout. Néanmoins vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course.

Des postes de secours sont mis en place tout au long du parcours, des secouristes de l'organisation sont présents pour accueillir les coureurs. Ils sont en liaison avec le PC Course (numéro inscrit sur le dossard) et son médecin.

Les postes de secours ont pour mission de porter assistance aux participants en danger et

de faire appel aux moyens publics si nécessaire.

Un participant en difficulté peut faire appel aux secours de diverses façons :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC Course (le numéro sur le dossard)
- en activant la fonction 'secours' sur sa balise GPS fournie par l'organisation (fonctionnement expliqué lors du briefing et sur le Road Book)
- en demandant à une tierce personne de téléphoner pour lui
- en composant le 112 ou 18 en dernier recours.

Chaque coureur doit porter assistance à un participant en difficulté et prévenir les secours si nécessaire.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement, à la course et à la disponibilité des secours peuvent augmenter le délai d'intervention. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet, de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de fatigue ne vous permettant plus de continuer :

Nous vous demandons de signaler votre présence au PC course par tout moyen possible à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du sentier sans en avoir averti le PC course.

Toute personne n'étant plus sur le sentier officiel de la course de par sa volonté n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur.

En cas de force majeure, si vous devez vous abriter, même à quelques mètres du sentier officiel, il vous est demandé d'avertir le PC et de matérialiser votre présence sur le sentier par tout moyen possible afin que les serre-files puissent vous rejoindre.

Cheminement de nuit ou brouillard :

Les membres de l'organisation peuvent vous contraindre à évoluer par petit groupe si votre

état de fatigue l'impose ou pour tout autre raison (météo, brouillard etc..). Ainsi il peut vous être demandé d'attendre un concurrent afin de rester en groupe.

POSTE DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôle électronique et aux différents ravitaillements. Seuls les coureurs et pacers porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnants sont tolérés mais il peut leur être demandé de sortir des postes de ravitaillement si l'organisation le décide.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à **72 heures**.

Le road-Book précise l'ensemble des barrières horaires. Ces informations sont également disponibles sur le site internet de l'association Mantinum : www.mantinum.corsica.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du ravitaillement avant l'heure limite de la barrière horaire.

Dans le cas contraire ils seront considérés comme Hors Course et ne seront plus autorisés à repartir sur le parcours.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité et/ou autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires ou de modifier le tracé de la course sans réclamations possibles des coureurs.

DOUCHES ET WC

Il est possible de prendre une douche à la base de vie de Vergio et à l'arrivée.

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs et pacers.

Les WC des refuges sont accessibles.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur qui abandonne doit :

- Prévenir sans délai le PC Course ou une personne en charge d'un site de ravitaillement qui invalide définitivement son dossard. Le coureur est alors considéré comme hors course.
- Rejoindre par ses propres moyens la base de vie la plus proche où l'organisation se chargera de son rapatriement conformément aux dispositions ci-dessous :
 - o De CP1 Asco à Ponte Leccia (gare de chemins de fer avec ticket gratuit)
 - o De CP2 Verghju à Ponte Leccia (gare de chemins de fer avec ticket gratuit)
 - o De CP4 Verde à Viseo (site d'arrivée)
 - o De CP5 Matalza à Viseo (site d'arrivée)
 - o Concernant le CP3 Vizzavona, la gare de chemins de fer étant tout proche de la base de vie, les coureurs pourront la rejoindre à pied.

En cas d'abandon hors d'un point de contrôle le coureur est dans l'obligation de tout mettre en œuvre pour prévenir le plus rapidement possible le PC Course. Ce coureur est considéré comme hors responsabilité de l'organisation qui n'assure pas son rapatriement sauf si celui-ci rejoint une base de vie.

ZONES DE CALME ET DE REPOS

Plusieurs zones ont été réservées par l'organisation pour vous permettre des temps de repos.

Néanmoins les temps de repos sont minutés et limités à 30 minutes afin de permettre à un maximum de coureur d'en profiter et de les partager avec les bénévoles. Cette limite ne s'applique pas bien sûr si des lits sont disponibles.

Nous ne pouvons garantir de la disponibilité pour tous.

DISQUALIFICATION ET PÉNALITÉS

Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper et ne pas jeter vos déchets. Couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Toute assistance hors zone de ravitaillement de l'organisation et accompagnement

“sauvage” (non conforme aux règles pacer) sont strictement interdits.

Des membres de l'organisation présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification ou pénalité en cas de non-respect.

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Non présentation ou refus de passage dans le sas de départ pour activer la puce électronique
- Détritus rejetés volontairement par un concurrent et ou un membre de son entourage dans l'environnement.
- Non-respect des personnes (organisation ou coureur)
- Non-respect de l'interdiction d'utilisation des bâtons dans les zones proscrites
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Refus d'un contrôle anti-dopage
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite sans avoir remis au préalable son dossard au chef de poste
- Absence du matériel de sécurité obligatoire (contrôle inopiné)
- Coupe de sentier jugée importante par l'organisation

Une pénalité de 2 heures s'applique dans les cas suivants :

- Coupe de sentier
- Assistance en dehors des points de ravitaillements
- Accompagnement par un tiers (Sauf “Pacer”)
- Absence du matériel obligatoire (contrôle inopiné)

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course. Jury composé de 4 membres de l'organisation (Frédéric RAFFAELLI - Jean Christophe PAOLI – Pierre LAYACHI - Cyril GIUNTINI)

ANTI DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (pluie et neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas de risques majeurs type incendie, l'organisation se réserve le droit d'arrêter et/ou d'annuler l'épreuve.

En cas de prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de la pandémie Covid-19, l'organisation se réserve le droit de reporter et/ou d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Dans l'ensemble de ces cas aucun recours à l'encontre de l'organisateur ne pourra être recevable.

ASSURANCES

Pour l'organisateur :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour la durée de l'épreuve.

Pour les coureurs :

Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident (garantie individuelle accident) et d'une assurance responsabilité civile (liée à la pratique sportive).

DÉCHARGE

Chaque coureur déclare :

1. s'engager à avoir avec soi la totalité du matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et décharger l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou malaise lié à l'absence du matériel obligatoire prévu ;
2. avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire présente dans le règlement ;
3. accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'un seul élément du matériel obligatoire prévu pour la course peut entraîner une disqualification et déclare accepter le jugement sans appel des membres de l'organisation chargés du contrôle ;
4. décharger l'association Mantinum, le directeur de compétition et le responsable du parcours, de toute responsabilité concernant les dommages aux biens ou aux personnes, y compris les accidents corporels et/ou la mort ;
5. assumer toute la responsabilité concernant les dommages qu'il pourrait provoquer à des tiers ou aux biens appartenant à des tiers.

ROAD-BOOK

Le road-book est disponible sur le site internet de l'association Mantinum.

www.mantinum.corsica

Le road-book vous sera transmis par mail à la clôture des inscriptions.

Il comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les consignes de secours,...

SACS D'ALLÈGEMENT COUREURS

Il vous est remis 3 sacs d'allègement de couleurs différentes (Blanc = Base de vie de Verghju, Rouge = Base de vie de Verde et noir = Site arrivée de Viseo) à étiqueter avec votre numéro de dossard. Ils sont à déposer au stand prévu sur le site de départ le jour de la course de 10h jusqu'à 16h30. Dépassé cet horaire plus aucun sac d'allègement ne sera récupéré.

Les sacs vous suivront à Verghju, Col de Verde et Viseo (arrivée).

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée sont classés. Celle-ci peut être modifiée sans préavis sur décision de la direction de course.

- Aucune prime en argent n'est distribuée.
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général, le premier homme et la première femme de chaque catégorie, le premier homme et la première femme insulaires, le dernier classé reçoivent un lot.

Tous les résultats seront en ligne sur le site de l'organisation.

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Espoirs Hommes	ES H	1998 - 2000
Espoirs Femmes	ES F	1998 - 2000
Seniors Hommes	SE H	1997 - 1980
Seniors Femmes	SE F	1997 - 1981
Masters Hommes 1	VH 1	1980 - 1971
Masters Hommes 2	VH 2	1970 - 1961

Masters Hommes 3	VH 3	1960 - 1951
Masters Hommes 4	VH 4	1950 et avant
Masters Femmes 1	VF 1	1980 - 1971
Masters Femmes 2	VF 2	1970 - 1961
Masters Femmes 3	VF 3	1960 - 1951
Masters Femmes 4	VF 4	1950 et avant

DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

« La Terre des Dieux® - Terra di i Dii® » est une marque légalement déposée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Aucune vente de photos de l'évènement ne pourra être faite sans l'accord de la présidente de l'association Mantinum.



REGLEMENT COURSE

Terra di i Dii®

Terre des Dieux®

Mercredi 20 Juillet 2022

18h

ACCEPTATION

Le règlement est valable pour les coureurs et pacers. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course ainsi que sur place le jour de la compétition. Il pourra également être soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

Le fait de participer à la course implique l'acceptation de revêtir le T-shirt remis à l'inscription au km 134 (Matalza) pour terminer le parcours.

TARIFS

PACER 50 €

REPAS ARRIVEE offert

REPAS ACCOMPAGNANT 10 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Date d'inscriptions : 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 15 Juin 2022.

Pour participer en tant que PACER, il est indispensable :

- Être titulaire d'une licence FFA ou bien du certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition. Celui-ci sera réclamé au moment de l'inscription et/ou au retrait des dossards.
- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, chaleur, froid pluie)
 - Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

SEMI-AUTOSUFFISANCE

La semi-autosuffisance implique que les coureurs ne doivent pas compter uniquement sur les ravitaillements !

Les sections les plus longues durent parfois plus de 5 heures pour les plus lents.

Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et d'une réserve en boisson suffisantes pour rallier 2 points de ravitaillements.

La montagne corse possède des sources, fontaines et ruisseaux potables. Néanmoins il est conseillé de prévoir des pastilles de purification.

Les ravitaillements non desservis par la route sont acheminés à dos de mules ou en hélicoptères, ils sont donc moins garnis.

NAVETTES

NAVETTE RETOUR DU SITE D'ARRIVEE VERS LE SITE DE REMISE DES PRIX gratuite :

- De Viseo (site d'arrivée) à Bastia (site de remise des prix).

Les horaires et lieux de départ des navettes seront précisés sur le site internet de l'Association Mantinum.

HÉBERGEMENTS

Sur le site internet de l'association Mantinum, les coureurs peuvent accéder aux liens et contacts des Offices de Tourisme de Bastia, Ile Rousse, Calvi et de Zonza - Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Ils pourront renseigner et /ou aiguiller les participants vers des hébergements des régions.

ZONES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Des zones de protection environnementale sont présentes sur le parcours, elles sont précisées sur le site de l'association Mantinum. Dans ces zones il est formellement interdit d'utiliser les bâtons et de s'écarter du sentier balisé.

Ces zones ne sont pas propices à l'accueil du public.

Des consignes particulières pour la traversée de ces zones vous seront fournies dans le road-book et lors du briefing de départ.

Des sanctions sévères (**disqualification**) sont prévues en cas de non-respect de ces consignes.

ANNULATION

Causes d'annulation possibles :

- Décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré
- Pour tout autre raison, merci de nous adresser un courrier par voie postale et/ou courriel

Contacts :

Associu Mantinum

contact@mantinum.corsica

Chez Marylou VALERY

Baticoop, Bassanese

20600 Bastia

ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire
- Téléphone mobile avec le numéro du PC Course enregistré et la batterie pleine
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés), aucun gobelet ne sera fourni sur le parcours
- Un ou plusieurs contenants d'une capacité totale de 1,5 litres
- 2 lampes en état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chacune, dont une avec une intensité de 300 lumens minimum.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire minimum : 2 gels + 2 barres énergétiques ou 4 barres
- Veste imperméable et respirante (type Gore tex) avec capuche
- Pantalon ou collant de course long ou combinaison d'un collant et de chaussettes hautes. Les bas de femmes sont interdits
- Gants chauds, casquette ou buff, bonnet
- Seconde couche chaude manches longues, poids minimum 180 g en taille M

- Poubelle à déchets
- Balise gps fournie par l'organisation au moment du retrait des dossards

Matériels ou autres fortement recommandés :

- Bâtons (interdits dans les zones précisées)
- Argent liquide et carte de paiement
- Crème anti-frottements
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Vêtements et chaussures de rechange (dans les sacs suiveurs)

L'organisation se donne le droit d'activer le :

- kit canicule: Lunettes de soleil, Casquette saharienne, crème solaire, Réserve d'eau minimum 2 l
- kit froid: gants imperméables, surpantalons imperméable, doudoune.

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course. Des contrôles inopinés par les brigades vertes ou les membres de l'organisation pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la course. Des contrôles seront réalisés dans le sas de départ.

DOSSARD

Date retrait de dossards : le mardi 19 Juillet 2021

Horaires : de 09h à 18h

Lieu de retrait : Place du monument aux morts, 20214 Calenzana

Chaque dossard est remis individuellement à chaque PACER.

Le dossard doit être visible en totalité et en permanence.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard sert de laisser-passer pour :

- Les zones de ravitaillements et bases de vie
- La zone de restauration de fin de course
- Les zones de sacs d'allègement

- L'accès au repas de la remise des prix

PACER

Le pacer est un "accompagnateur" qui pourra participer à l'événement muni d'un dossard, s'étant acquitté d'une inscription et justifiant d'un certificat médical (disponible sur le site de l'association Mantinum).

Le pacer débute l'accompagnement de son coureur au col de verde (110^{ème} km) et le quitte sur n'importe quel site de ravitaillement officiel en se signalant à l'organisation.

NB : LE TRANSPORT DES PACER A DESTINATION DU COL DE VERDE N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR L'ORGANISATION.

Son dossard lui permet de bénéficier :

- Des ravitaillements
- De la restauration de fin de course
- Du repas de la remise des prix

Le pacer n'est pas classé et ne peut prétendre aux dotations coureurs.

Sa mission est d'accompagner le coureur, le rassurer, l'encourager et ainsi l'aider à rallier les sites de ravitaillement et/ou l'arrivée, sans toutefois lui porter ses affaires obligatoires, ni le tracter ou le pousser.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALES

Le réseau GSM ne fonctionne pas partout. Néanmoins vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course.

Des postes de secours sont mis en place tout au long du parcours, des secouristes de l'organisation sont présents pour accueillir les coureurs. Ils sont en liaison avec le PC Course (numéro inscrit sur le dossard) et son médecin.

Les postes de secours ont pour mission de porter assistance aux participants en danger et de faire appel aux moyens publics si nécessaire.

Un participant en difficulté peut faire appel aux secours de diverses façons :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC Course (le numéro sur le dossard)
- en activant la fonction 'secours' sur sa balise GPS fournie par l'organisation (fonctionnement expliqué lors du briefing et sur le Road Book)
- en demandant à une tierce personne de téléphoner pour lui
- en composant le 112 ou 18 en dernier recours.

Chaque participant doit porter assistance à un participant en difficulté et prévenir les secours si nécessaire.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement, à la course et à la disponibilité des secours peuvent augmenter le délai d'intervention. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet, de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de fatigue ne vous permettant plus de continuer :

Nous vous demandons de signaler votre présence au PC course par tout moyen possible à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du sentier sans en avoir averti le PC course.

Toute personne n'étant plus sur le sentier officiel de la course de par sa volonté n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur.

En cas de force majeure, si vous devez vous abriter, même à quelques mètres du sentier officiel, il vous est demandé d'avertir le PC et de matérialiser votre présence sur le sentier par tout moyen possible afin que les serre-files puissent vous rejoindre.

Cheminement de nuit ou brouillard :

Les membres de l'organisation peuvent vous contraindre à évoluer par petit groupe si votre état de fatigue l'impose ou pour tout autre raison (météo, brouillard etc..). Ainsi il peut vous être demandé d'attendre un concurrent afin de rester en groupe.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité

et/ou autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires ou de modifier le tracé de la course sans réclamations possibles des coureurs.

POSTE DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôle électronique et aux différents ravitaillements. Les pacers porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnants sont tolérés mais il peut leur être demandé de sortir des postes de ravitaillement si l'organisation le décide.

DOUCHES ET WC

Il est possible de prendre une douche à la base de vie de Vergio et à l'arrivée.

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs et pacers.

Les WC des refuges sont accessibles.

ZONES DE CALME ET DE REPOS

Plusieurs zones ont été réservées par l'organisation pour vous permettre des temps de repos.

Néanmoins les temps de repos sont minutés et limités à 30 minutes afin de permettre à un maximum de coureur d'en profiter et de les partager avec les bénévoles. Cette limite ne s'applique pas bien sûr si des lits sont disponibles.

Nous ne pouvons garantir de la disponibilité pour tous.

MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (pluie et neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas de risques majeurs type incendie, l'organisation se réserve le droit d'arrêter et/ou d'annuler l'épreuve.

En cas de prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de la pandémie Covid-19, l'organisation se réserve le droit de reporter et/ou d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

Dans l'ensemble de ces cas aucun recours à l'encontre de l'organisateur ne pourra être recevable.

ASSURANCES

Pour l'organisateur :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour la durée de l'épreuve.

Pour les coureurs / Pacers :

Chaque coureur et Pacer doit être en possession d'une assurance individuelle accident (garantie individuelle accident) et d'une assurance responsabilité civile (liée à la pratique sportive).

DÉCHARGE

Chaque Pacer déclare :

1. s'engager à avoir avec soi la totalité du matériel obligatoire pendant toute la durée

- de la course et décharger l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou malaise lié à l'absence du matériel obligatoire prévu ;
2. avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire présente dans le règlement ;
 3. accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'un seul élément du matériel obligatoire prévu pour la course peut entraîner une disqualification et déclare accepter le jugement sans appel des membres de l'organisation chargés du contrôle ;
 4. décharger l'association Mantinum, le directeur de compétition et le responsable du parcours, de toute responsabilité concernant les dommages aux biens ou aux personnes, y compris les accidents corporels et/ou la mort ;
 5. assumer toute la responsabilité concernant les dommages qu'il pourrait provoquer à des tiers ou aux biens appartenant à des tiers.

DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

« La Terre des Dieux® - Terra di i Dii® » est une marque légalement déposée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Aucune vente de photos de l'évènement ne pourra être faite sans l'accord de la présidente de l'association Mantinum.